

## Que fut l'error d'Ovide?

Mon unique propos n'est autre que d'apporter une *retractatio* partielle dans l'herméneutique du mot *error*, improprement analysé dans les deux contributions que j'ai consacrées à l'exil d'Ovide<sup>1</sup>. C'est en effet par l'emploi du mot *error*, entre autres, que le poète exprime la raison pour laquelle Auguste l'a relégué aux confins de l'Empire. Il est de fait que le mot est fréquent dans l'oeuvre ovidienne et que, dans une grande partie de celle-ci, le sens d'«erreur» est dominant<sup>2</sup>.

Aussi était-il tentant, ainsi que l'ont fait tous mes prédécesseurs, si je ne m'abuse, de donner également ce sens au mot dans les *Tristia* comme dans les *Pontica*. Or un nouvel examen de ces poèmes de la relégation où figurait le mot m'a d'abord conduit à douter de l'acception habituelle qu'on lui donnait et, une fois le doute acquis, à chercher le sens idoine. Voici ces textes.

Hanc [sc. linguam] ego, non ut me defendere temptet,  
non est confessi causa tuenda rei;                    [adoro:  
num tamen excusos *erroris* origine factum,  
an nihil expediat tales mouere, uide!  
Vulneris id genus est, quod cum sanabile non sit,  
non contrectari tutius esse puto.  
Lingua, sile! Non est ultra narrabile quicquam;  
posse uelim cineres obruere ipse meos!

1 Cf. 'Un amour secret d'Ovide', dans *L'Antiquité Classique* 40 (1971) 623-48; 'Nouvelles perspectives sur la relégation d'Ovide', dans *Acta Conventus Omnium Gentium Ovidianis Studiis Fovendis Tomis a die XXV ad diem XXXI mensis augusti MCMLXXII habiti* (Bucarest 1976) pp. 591-601.

2 Cf. R. J. Deferrari - M. I. Barry - M. R. P. Mc Guire, *A Concordance of Ovid* (Washington 1939) p. 583.

Sic igitur, quasi me nullus deceperit error,  
 uerba fac, ut uita, quam dedit ille, fruam<sup>3</sup>.  
 Ira quidem primo fuerat tua iusta nec ipso  
 lenior, offensus qui mihi iure fuit,  
 quique dolor pectus tetigisset Caesaris alti  
 illum iurabas protinus esse tuum;  
 ut tamen audita est nostrae tibi cladis origo,  
 diceris *erratis* ingemuisse meis<sup>4</sup>.  
 Haec igitur referens et quod mea crimina primi  
*erroris* uenia posse latere uides<sup>5</sup>.  
 Tu licet *erroris* sub imagine crimen obumbres  
 non grauior merito iudicis ira fuit<sup>6</sup>.  
 Siue uelis, qui sint mores inquirere nostri,  
*errorem* misero detrahe, labe carent<sup>7</sup>.  
*Erroris* nam tu uix est discernere nostri  
 sis argumentum maius an auxilium<sup>8</sup>.

Immo ita, si scitis, si me meus abstulit *error*  
 stultaque mens nobis, non scelerata fuit<sup>9</sup>.  
 Caelestique uiro quis me deceperit *error*  
 dicite, pro culpa ne scelus esse putet<sup>10</sup>.  
 Illa nostra die, qua me malus abstulit *error*,  
 parua quidem periit, sed sine labe domus<sup>11</sup>.  
 Perdiderint cum me duo crimina, carmen et *error*,  
 alterius facti culpa silenda mihi:  
 nam non sum tanti renouem ut tua uulnera, Caesar,  
 quem nimio plus est indoluisse semel.  
 Altera pars superest qua turpi carmine factus  
 arguor obsceni doctor adulterii<sup>12</sup>.  
 Adice seruatis unum, pater optime, ciuem  
 qui procul extremo pulsus in orbe latet,

3 *Pont.* 2, 2, 55-64.

4 *Pont.* 2, 3, 61-66.

5 *Pont.* 2, 3, 91-92.

6 *Pont.* 3, 3, 75-76.

7 *Pont.* 4, 8, 19-20.

8 *Pont.* 4, 15, 25-26.

9 *Trist.* 1, 2, 99-100.

10 *Trist.* 1, 3, 37-38.

11 *Trist.* 2, 109-10.

12 *Trist.* 2, 207-12.

in quo poenarum quas se meruisse fatetur  
 non facinus causam, sed suus *error* habet<sup>13</sup>.  
 Inscia quod crimen uiderunt lumina plector,  
 peccatumque oculos est habuisse meum.  
 Non equidem totam possum defendere culpam,  
 sed partem nostri criminis *error* habet<sup>14</sup>.  
 Idque ita, si nullum scelus est in pectore nostro  
 principiumue mei criminis *error* habet<sup>15</sup>.  
 Omnia uera puta mea crimina, nil sit in illis  
 quod magis *errorem* quam scelus esse putes<sup>16</sup>,  
 [Musa] scit quoque, cum perii, quis me deceperit  
 et culpam in facto, non scelus, esse meo, *!error*,  
 scilicet hoc ipso nunc aequa quod obfuit ante,  
 cum mecum iuncti criminis acta rea est<sup>17</sup>.  
 Hanc quoque qua perii culpam scelus esse negabis,  
 si tanti series sit tibi nota mali.  
 Aut timor aut *error* nobis, prius obfuit *error*<sup>18</sup>.  
 Nec tamen *errori* uita negata meo est<sup>19</sup>.  
 Scite, precor, causam —nec uos mihi fallere fas est—<sup>20</sup>  
*errorem* iussae, non scelus, esse fugae<sup>20</sup>.

C'est la lecture répétée de ces passages qui a provoqué en moi certains «télescopes». Le plus marquant, à mon sens, est constitué par:

Imo ita, si scitis, si *me meus*<sup>21</sup> *abstulit error*  
 stultaque mens nobis, non scelerata fuit<sup>22</sup>

et aussi par ce texte des *Tristia*:

Illa nostra die, qua *me malus abstulit error*  
 parua quidem periit, sed sine labe domus...<sup>23</sup>.

13 *Trist.* 3, 1, 49-52.

14 *Trist.* 3, 5, 49-52.

15 *Trist.* 3, 6, 25-26.

16 *Trist.* 3, 11, 33-36.

17 *Trist.* 4, 1, 23-26.

18 *Trist.* 4, 4, 37-39.

19 *Trist.* 4, 8, 40.

20 *Trist.* 4, 10, 89-90.

21 Ce n'est pas parce qu'on lit *malus* dans le second passage des *Tristia*, dans la *Ciris* et chez Virgile qu'il conviendrait de corriger *meus* en *malus*: Ovide a pu vouloir insister sur un *error* qui était bien à lui.

22 *Trist.* 1, 2, 99-100.

23 *Trist.* 2, 109-10.

Il est en effet hautement probable, me semble-t-il, qu'Ovide se soit inspiré d'un vers de Virgile:

ut uidi, ut perii! ut *me malus abstulit error*<sup>24</sup>.

Or il n'y a pas de doute que, dans le vers de Virgile, *malus error* signifie «une passion fatale». C'est vi vrai que, déjà, les commentateurs anciens ne s'y étaient pas trompés. Je renvoie à Servius, *ad loc*: *Malus error definitio amoris*<sup>25</sup>, dont la scolie, à un mot près, se lit chez Philargyrius, *ad loc*: *error idest definitio amoris*. L'acception est admise par le *Thesaurus*<sup>26</sup>: «de gravioribus animi motibus (*dementia, furor, nimius amor*)», qui cite le vers de Virgile, mais non ceux d'Ovide. Ovide lui-même confirme d'ailleurs l'acception nouvelle que je donne dans les deux passages en écrivant:

et mea non minimum culpa *furoris* habet,

ce qui concorde aussi avec la définition donnée par le *Thesaurus*.

Mais ce n'est pas tout. Ovide raconte comment, plongé dans le sommeil, il est brusquement réveillé par le bruit d'une fenêtre qui bat et trouve devant lui Cupidon. Le procédé est d'autant plus intéressant que, plaçant le fait hors d'un songe, le poète paraît avoir voulu lui donner un semblant de vérité. Quoi qu'il en soit, s'adressant à Cupidon, il lui dit:

O puer, exilii *decepto* causa *magistro*<sup>27</sup>.

Il appert donc que Cupidon a été «la cause de son exil». Faut-il voir une allusion au début des *Amores* (1, 1, 3-20) ou au début de l'*Ars Amatoria* (1, 7-10)? Peut-être devantage à l'*Ars Amatoria* si l'on admet qu'*artificem* (v. 7) est évoqué dans le *magistro* de notre passage. Mais comment entendre *decepto*, surtout que *decepto* est employé absolument? Il est de toute évidence, je crois, qu'il faut sousentendre *errore* comme y invitent:

24 *Buc.* 8, 42 = *Ciris*, 430.

25 Le *Reginensis* 1495, qui contient des scolies du 7<sup>e</sup> s., ajoute: *nam amor errare plerumque compellit*.

26 S. u. *error*, 816, 47-48.

27 *Pont.* 3, 3, 23.

Sic igitur, quasi me nullus *deceperit error*  
 uerba fac, ut uita, quam dedit ille, fruam<sup>28</sup>.  
 ...caelestique uiro quis *me deceperit error*  
 dicite, pro culpa ne scelus esse putes<sup>29</sup>.

Il résulte de ces deux passages qu'Ovide a été le jouet d'une passion, mais, par une singulière contradiction à première vue, dans le premier, il demande à sa langue (v. 61) de taire qu'il a été le jouet d'une passion, tandis que, dans le second, s'adressant aux divinités du Capitole, il leur demande de dire «à l'homme céleste», c'est-à-dire à Auguste, qu'il a été le jouet d'une passion.

Cette tergiversation s'explique fort bien: dans le passage des *Pontica*, Ovide craint de raviver la douleur d'Auguste par le rappel de sa liaison avec Corinne; dans le passage des *Tristia*, il craint qu'Auguste ne voie un crime dans sa faute. Etant donné que cette faute est la passion qui a rongé le poète, la question qui se pose maintenant est de savoir en quoi cette passion fut aussi criminelle.

Dans la première enquête à laquelle je me suis livré, je suis arrivé à la conclusion qu'Ovide avait été entraîné, malgré lui, à se rendre compte de ses propres yeux qu'Auguste était, en même temps que lui, l'amant de Corinne<sup>30</sup>. On comprend dès lors que, convaincu de la trahison de sa maîtresse par le témoignage de ses yeux, Ovide se soit aussi senti partagé entre la passion et la crainte, ce dernier sentiment étant provoqué par le fait que son rival était Auguste en personne:

aut timor aut error nobis, prius obfuit error<sup>31</sup>.

Mais on comprend aussi, par le même vers, que sa passion lui fut plus dommageable que sa crainte.

Si, à de nombreuses reprises, le poète se reconnaît coupable d'un faute, non d'un crime, il affirme en revanche —une seule fois, il est vrai— que sa faute est exempte de dessein:

28 *Pont.* 2, 2, 63-64.

29 *Trist.* 1, 3, 37-38.

30 Cf. 'Un amour secret d'Ovide', pp. 625-32.

31 *Trist.* 2, 103.

Ergo, ut iure damus poenas, sic abfuit omne  
*peccato facimus consiliumque meo* <sup>32</sup>.

Pour comprendre la pleine valeur de ces vers, il convient de les comparer à ceux d'un passage précédent:

Nil igitur referam nisi me pecasse, sed illo  
*praemia peccato nulla petita mihi*  
*stultitiamque meum crimen debere uocari,*  
*nomina si facto reddere uera uelis* <sup>33</sup>.

Puisque, dans le premier passage, la faute (*peccato*) est liée, pour la repousser d'ailleurs, à l'idée d'une préméditation (*consilium*) et que, dans le second, la faute (*peccato*) es liée, mais de nouveau pour la repousser, à l'idée d'une récompense (*praemia*), c'est que, consciemment ou inconsciemment, une équation a dû se produire dans l'esprit d'Ovide: *consilium* = *praemia*.

Pour percer le sens de cette énigme, car c'en est une, il faut, par la pensée, se substituer à Ovide lui-même dans la situation embarrassante où il s'est trouvé. Devant l'évidence du flagrant délit, plusieurs attitudes lui étaient possibles. Pardonner? Se fâcher?

Dans un cas comme dans l'autre, on lui eût ri au nez. Mais il pouvait aussi —il y avait eu le précédent de Milon—, puisque Corinne était mariée et qu'Auguste l'était également, faire comprendre qu'il entendait monnayer son silence de quelque façon que ce soit. Voilà pourquoi, selon moi, il est question de *praemia*, car l'attitude éventuelle d'Ovide n'aurait pu s'expliquer que s'il avait prémédité (*consilium*) celle-ci.

Si la faute d'Ovide a été d'être le témoin de sa propre mésaventure, une faute plus grave encore fut commise. Le poète écrit:

Scit quoque, cum perii, quis me deceperit error,  
 et culpam in facto, non scelus, esse meo,  
 scilicet hoc ipso nunc aequa quod obfuit ante,  
 cum mecum iuncti criminis acta rea est <sup>34</sup>.

<sup>32</sup> *Trist.* 4, 4, 43-44.

<sup>33</sup> *Trist.* 3, 6, 33-36.

<sup>34</sup> *Trist.* 4, 1, 23-26.

Il était certes tentant de voir dans ces vers une allusion à l'*Ars Amatoria*, second motif de la rélévation d'Ovide. Mais le v. 26, en raison de la nouvelle acception donnée à *error*, annéantit cette interprétation. Qui mieux est, il vise les *Amores*, puisque c'est précisément dans ce recueil qu'Ovide a raconté comment il fut berné<sup>35</sup>.

Quant on songe à la riche diversité de la langue amoureuse chez les Latins, on peut s'étonner qu'Ovide ait précisément choisi un mot —*error*— susceptible de fourvoyer le lecteur dans la compréhension de certains passages des poèmes de l'exil. Je ne repousse pas l'idée que ce choix ait été voulu: sa passion fut aussi une erreur. On sait ce que toutes deux lui ont coûté.

RAOUL VERDIÈRE

35 *Am.* 2, 5, 13-28.